



BULLETIN D'INFORMATION SUR L'ETHIQUE DE L'OMD Septembre 2010

Bulletin d'information sur l'éthique de l'OMD Numéro 2



ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES

Table des matières

Editorial	2
Coup d'œil sur les bonnes pratiques de nos Membres	3
• Australie	3
• Cameroun	5
• Madagascar	7
• Etats-Unis	9
Activités du Secrétariat de l'OMD depuis le dernier SCE—Projets pilotes	11
Autres activités en matière d'éthique	13



Chers lecteurs,

La première édition du Bulletin d'information sur l'éthique devait être présentée à l'occasion de la 9ème session du Sous-Comité sur l'éthique (SCE). Toutefois, comme vous le savez cette réunion qui devait se tenir les 21-22 avril 2010 a été reportée à une date ultérieure en raison du nuage de cendres produit par l'éruption volcanique en Islande.

Entre-temps, le Secrétariat de l'OMD a décidé d'envoyer la première édition du Bulletin d'information sur l'éthique aux participants qui s'étaient inscrits à la réunion et de la placer sur les sites Web de l'OMD.

Tel que cela est mentionné dans la première édition, le Bulletin d'information sur l'éthique a pour objectif d'échanger et de promouvoir les initiatives prises par les Membres en matière d'éthique de façon dynamique et de faire en sorte que les Membres de l'OMD soient tenus au courant des dernières initiatives en matière d'éthique prises par l'OMD.

Il était prévu que si les Membres trouvaient ce moyen de communication intéressant, le Secrétariat de l'OMD pourrait produire 3-4 numéros par an, chaque numéro contenant entre 4 et 5 articles présentant les initiatives des Membres de l'OMD en matière d'éthique.

Bien que le concept du Bulletin d'information sur l'éthique et les détails relatifs à sa présentation feront l'objet d'échanges de vues lors de la prochaine réunion du SCE qui se tiendra du 30 septembre au 1er octobre 2010, le retour d'informations reçu à ce jour et le fait que d'autres pays nous ont déjà fait parvenir leurs expériences nationales, indiquent que cette initiative a été appréciée par la plupart d'entre vous. C'est ainsi que le Secrétariat de l'OMD a décidé de produire la deuxième édition du Bulletin d'information sur l'éthique qui sera présentée lors de la 9ème session du SCE.

Nous indiquons une fois de plus que le choix des pays a été dicté par les réponses reçues à nos demandes d'information. Dans cette deuxième édition du Bulletin d'information sur l'éthique nous avons l'honneur de partager les expériences des administrations des douanes d'Australie, du Cameroun, de Madagascar et des Etats-Unis.



AUSTRALIE

La carte Z



Soucieux à la fois de sensibiliser son personnel à l'éthique et de l'aider à garder un haut niveau d'éthique en respectant les normes en la matière dans l'ensemble de l'organisation, le Service australien des douanes et de la protection des frontières a distribué à ses fonctionnaires une carte appelée « carte Z », qui présente l'assistance disponible auprès de sa Division des normes professionnelles et de l'éthique.

Michael Carmody, Président du Service australien des douanes et de la protection des frontières, soutient pleinement cette initiative. Pour lui, cette carte confirme que l'éthique, à la fois à l'échelle des individus et de l'organisation, est vitale pour faire en sorte que l'organisation garde la confiance du public et de son personnel.

« Préparation, prévention, détection et résolution sont les maîtres mots du Cadre de contrôle de la fraude des douanes et de la protection des frontières (*Customs and Border Protection Fraud Control Framework*) », ajoute le Président. « Pour parvenir à ces fins, des moyens efficaces et transparents ont été mis à la disposition du personnel et de l'encadrement afin qu'ils puissent signaler toute suspicion de fraude, de corruption ou de conduite abusive et demander des conseils sur toute question liée à l'éthique. »



Photo

La carte Z



Les informations figurant sur la carte Z répondent aux politiques internes sur l'éthique du personnel et aux normes professionnelles d'éthique en vigueur au sein du gouvernement australien. On y trouve :

- le nom d'une personne à contacter ;
- l'endroit où trouver une assistance ;
- les méthodes de signalement.



Photo
La carte Z déployée

La carte Z donne également des informations sur plusieurs autres mécanismes clés d'éthique et de lutte contre la corruption du gouvernement australien : Programme du Commonwealth d'Australie relatif aux dénonciateurs (*Australian Commonwealth Whistleblower Scheme*), Service consultatif sur l'éthique de la Commission du service public australien (*Australian Public Service Commission Ethics Advisory Service*), Directives du Commonwealth d'Australie sur le contrôle de la fraude (*Australian Commonwealth Fraud Control Guidelines*) et Manuel de sécurité et de protection du Commonwealth d'Australie (*Australian Commonwealth Protective Security Manual*).

Grâce à son format compact, la carte Z est un outil de référence rapidement consultable. Le Président encourage l'ensemble des employés à lire les informations qui y figurent et à la ranger dans leur porte-monnaie ou porte-feuille pour pouvoir la ressortir facilement.

Pour en savoir plus sur la carte Z, n'hésitez pas à contacter la Division des normes professionnelles et de l'éthique.

Contact

Integrity and Professional Standards Unit

integrity@customs.gov.au



CAMEROUN

Contrats de performance

Le Directeur général des douanes du Cameroun a signé le 1^{er} février 2010 des contrats individuels de performance avec ses collaborateurs exerçant dans les principaux Bureaux des douanes du port de Douala. Ces deux Bureaux que sont le Bureau de Douala Port I chargé du contrôle de l'importation des marchandises conteneurisées et le Bureau de Douala Port V qui s'occupe des importations des véhicules, ont réalisé à peu près 76% des recettes douanières du Port de Douala au cours des trois dernières années. Les recettes au Port représentent faut-il le rappeler près de 90% des recettes douanières nationales.



Les contrats sont des engagements que prennent les inspecteurs en service dans les Bureaux concernés, vis-à-vis du Directeur général des douanes, à travailler suivant les contraintes de huit indicateurs chiffrés sur la base desquels ils seront jugés. Ces indicateurs sont orientés vers la recherche de la célérité dans le traitement des dossiers d'une part (4 indicateurs) et de la lutte contre la fraude douanière et les mauvaises pratiques d'autre part (4 indicateurs). Ils permettent donc de surveiller le comportement des acteurs sur le terrain.

L'expérimentation est une initiative des Douanes camerounaises suivie et appuyée par la Banque Mondiale (BM) et l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD).

Une première évaluation de l'expérience trois mois après son lancement (février – avril 2010) a donné des résultats encourageants tant l'effort de remplir leurs engagement poussent les acteurs à abandonner certains comportements déviants.

- **Impact sur les mauvaises pratiques** : Le re- routage* du circuit jaune vers le circuit visite est certes légitime, mais il doit reposer sur un doute sérieux car il peut être mal interprété et imposer des pressions à l'utilisateur. De ce point de vue, les inspecteurs ont fait preuve d'une réelle discipline. Au Bureau de Douala Port I, 42% des déclarations re-routées ont fait l'objet d'un contentieux en avril 2010. Ce taux était de 10 à 12% en février et mars et inférieur à 10% les mois précédents. Au Bureau de Douala Port V, ce taux est passé de 11% et 15% en février et mars 2010 à 58% au mois d'avril 2010. Il oscillait entre 0% et 5% les mois d'avant.

*L'inspecteur des douanes a la possibilité de rediriger une déclaration initialement orientée vers le circuit jaune (dans le système SYDONIA, cela correspond à un circuit de la facilitation) vers le circuit rouge (circuit visite plus lourd).



- **Impact sur les recettes** : Au Bureau de Douala Port I, les droits et taxes liquidés sur la période ont progressé de 1,5% au cours de la période sous contrat en 2010 par rapport à la même période en 2009, alors que les valeurs déclarées ont baissé de 3,5% et le nombre de conteneurs importés de 22%. Le Bureau de Douala Port V quant à lui a enregistré une augmentation des émissions douanières de 26% en 2010 par rapport à la même période en 2009, ce qui est conforme à la hausse des valeurs (+30%), des masses (+41%) et du nombre de déclarations (+33%) entre les mêmes périodes. Cependant, le rendement moyen d'une déclaration est de 2,2 millions CFA sur la période sous contrat. Il était de 2 millions entre novembre 2009 et janvier 2010 et de 1,9 millions entre août et septembre 2009.
- **Impact sur les délais** : Les délais ont été réduits au niveau global dans les bureaux. Les mois sous contrat sont les meilleurs depuis 2008. Actuellement, près de 90% des déclarations sont liquidées dans la journée de leur enregistrement dans les deux bureaux alors qu'auparavant ces deux bureaux étaient à un seuil inférieur à 80%.
- **Impact sur le contentieux** : Les inspecteurs ont amélioré la qualité du contentieux en abandonnant les faibles redressements au profit des valeurs ajoutées plus importantes.

Au Bureau Douala Port I, en mars et en avril 2010, 100% des inspecteurs récupèrent en moyenne plus de 1 million CFA par redressement. Ils étaient 30 à 50% les mois précédents. La médiane d'un redressement est passée d'environ 1 million CFA les mois précédant la période sous contrat à plus de 2 millions CFA en mars et avril 2010. Au Bureau Douala Port V, la moitié des inspecteurs ont réalisé des redressements moyens supérieurs à 1 million CFA en mars et avril 2010. Ils étaient un tiers en janvier et février 2010 et aucun n'atteignait ce seuil les mois précédents.

Conclusion et perspectives

Un impact positif des contrats après 3 mois de mise en œuvre est mesurable sur tous les paramètres mais il faut attendre une période plus longue pour tirer les conclusions définitives.

Veillez contacter M. Marcellin Djeuwo, Chef de la Cellule de Gestion des Risques, si vous souhaitez en savoir plus sur cette expérimentation.

Contact

M. Marcellin
Djeuwo, Chef,
Cellule Gestion des
Risques

[Djeuwo@
hotmail.com](mailto:Djeuwo@hotmail.com)



MADAGASCAR

Ateliers d'appropriation du code de conduite



Des ateliers d'appropriation du Code de conduite des agents des douanes ont été organisés par la Direction Générale des Douanes (DGD) en coopération avec le Bureau Indépendant Anti-Corruption (BIANCO), une agence anti-corruption à Madagascar, dans tous les bureaux des douanes.

<http://www.bianco-mg.org/>

En savoir plus

<http://www.bianco-mg.org>

Conformément à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la corruption (article 8) et la Convention de l'Union Africaine sur la Prévention et la lutte contre la corruption (article 7), ainsi que la Convention de Partenariat, entre la Direction Générale des Douanes et le BIANCO, l'élaboration d'un code de conduite est incontournable.

L'Organisation mondiale des douanes (OMD) a également reconnu dans sa Déclaration d'Arusha révisée concernant l'éthique douanière que tout programme d'éthique implique l'élaboration, la publication et l'acceptation d'un code de conduite exhaustif qui énonce dans des termes très concrets et sans ambiguïtés les règles auxquelles sont censés obéir tous les fonctionnaires des douanes.

L'Administration des douanes malgache, dans sa stratégie s'est fixée comme objectif d'instaurer une administration performante au service de l'économie nationale, de la société civile et de l'ouverture sur le monde. Pour atteindre cet objectif, ladite stratégie stipule la nécessité de restaurer l'image de la Douane en recommandant la promotion de l'intégrité professionnelle et la mise en place de dispositifs efficaces, équitables et permanents.

Cette stratégie d'introduction d'un code de conduite vise à susciter un nouvel état d'esprit, à entraîner un courant de changement durable et à participer d'une manière plus efficace à la réduction voire à l'éradication de la corruption dans la sphère douanière.

- En 2007, un groupe de travail, constitué par des représentants de différents corps (Inspecteurs, Contrôleurs, Agents d'Exécution, Agents de Constatation et Préposés) et ceux des autres corps au sein de la DGD a été mis en place pour l'élaboration et l'animation du Code de Conduite avec l'appui technique du BIANCO, selon les clauses de la Convention de partenariat;



Pour que ce code soit largement accepté et respecté par ceux qui y sont liés, la démarche méthodologique préconisée dès l'élaboration suit une démarche participative. A cet effet, les activités suivantes ont été planifiées :

- Des questionnaires ont été envoyés à tous les bureaux de douanes afin de collecter les opinions de chaque agent : 432 réponses ont été reçues. Les questionnaires ont été rédigés sur la base de la Déclaration d'Arusha révisée et du modèle de code de conduite de l'OMD. Durant cette phase de recueil de valeurs, des descentes sur terrain au sein de deux principaux bureaux d'Antananarivo ont été effectuées ;
- A partir des données reçues, le groupe de travail a élaboré la première ébauche du Code de conduite, toujours avec l'appui technique du BIANCO;
- Un atelier de validation a été par la suite organisé à Antananarivo. Tous les Partenaires de la douane, dont le Groupement professionnel des commissionnaires agréés en douanes (GPCAD) y ont assisté. Après des échanges de vues détaillés sur chaque article et quelques amendements, le Code de conduite pour les douaniers a été adopté, un arrêté ministériel a été pris à cet effet et des brochures de poches ont été éditées et diffusées pour tous les agents de douanes ; grâce à l'appui de la Norvège ;
- La dernière étape, mais la plus importante, est l'appropriation et l'animation, voire l'adoption de ce code. Cette étape revêt une importance primordiale dans la mesure où elle permet de mieux cerner les points essentiels qu'il faut retenir, mieux comprendre les points obscurs qui peuvent entraîner des fausses interprétations et éventuellement déterminer les blocages qu'il faut franchir pour l'adoption de ce code de conduite.

Jusqu'à maintenant, neuf bureaux des douanes ont pu tirer profit des ateliers d'appropriation. Il est bon de signaler que ces ateliers d'appropriation ont permis aux agents de douanes de chaque bureau de prendre connaissance des esprits de chaque article de ce Code et d'en discuter de la mise en œuvre de ce code à leur échelon respectif. Pour cela, les agents ont été invités à émettre leurs points de vue sur la trilogie de l'adoption du code de conduite qu'est la *Connaissance* (ce que le douanier doit savoir...), la *Compétence* (ce que le douanier doit être capable de faire ...) et l'*Attitude* (ce que le douanier doit montrer dans sa méthode de travail...).



Photo

Atelier de
Toamasina

A la fin de chaque atelier, une Cellule d'animation de code de conduite, composée de représentants des différents corps selon la taille du bureau et chargée de prendre la relève de toutes les activités d'éducation et de mobilisation, a été mise en place auprès de chaque bureau.

Outre ces ateliers d'appropriation des séminaires sur la lutte contre la corruption sont organisés pour les inspecteurs élèves en coopération avec le BIANCO. L'objectif de cette formation consiste en autres à aider les agents à s'approprier le code de conduite dès leur entrée dans l'administration et à leur inculquer la culture d'éthique.

Pour en savoir plus sur ces séminaires visant à promouvoir l'appropriation du Code de conduite de la douane, veuillez contacter Mlle Isabelle Mandimbiaina, Service de l'Action Economique.

Contact

Mlle Isabelle
Mandimbiaina

ainaisabelle@
yahoo.fr

ETATS-UNIS

La lutte contre la corruption fait appel aux sciences du comportement et aux sciences sociales



Après plusieurs cas inquiétants de corruption, le Bureau des affaires intérieures de l'Administration des douanes et de la protection des frontières des États-Unis (CBP-IA) a pris conscience de la nécessité d'analyser la menace causée par le personnel utilisant abusivement, pour son profit personnel, les accès, connaissances ou pouvoirs qui lui sont conférés dans l'exercice de



ses fonctions. Cette « menace d'initiés » implique un ensemble d'activités illicites, qui va du vol de biens publics avec utilisation abusive des bases de données du gouvernement au trafic illicite de drogue et d'êtres humains – soit la violation de deux lois mises en application par la CBP.

Pour y remédier, le CBP-IA procède actuellement à une étude de ses cas de corruption. Cette étude à vocation opérationnelle est ciblée sur la prévention. Basée sur une méthode développée par les services secrets américains pour les enquêtes de meurtres, l'étude de la CBP-IA consiste à examiner les modes de pensée et les comportements de ses employés ainsi que d'autres paramètres clés tout au long de leur carrière, amenant à l'activité illicite qu'ils finissent par exercer, y compris cette activité en elle-même. L'objectif de l'étude est de recueillir des informations pour détecter éventuellement de futures activités de corruption et procéder à une évaluation des employés attirant l'attention de leurs collègues, de leurs supérieurs et des enquêteurs du Bureau des affaires intérieures. Cette étude aura des répercussions en termes de contrôles du personnel, d'opérations de sécurité aux frontières et d'enquêtes.

L'étude constitue l'une des différentes initiatives menées actuellement par une unité de recherche pluridisciplinaire du Bureau CBP-IA, créée en mars 2008. Cette unité se compose de chercheurs en sciences du comportement et en sciences sociales, d'analystes et de personnel opérationnel, qui effectuent des recherches systématiques au niveau opérationnel et procèdent à une évaluation des programmes, à des analyses statistiques et à des consultations visant à promouvoir l'éthique et à améliorer la capacité du CBP-IA à détecter, dissuader, rechercher et prévenir la corruption et les comportements abusifs.

Pour en savoir plus sur les initiatives mises en place par les États-Unis en matière d'éthique, contactez Mme Regina Park, Analyse Gestion et Programmes, Division des opérations stratégiques.

Votre Administration a-t-elle lancé une initiative ou entrepris un projet visant à améliorer l'éthique et vous souhaitez en informer les Membres de l'OMD ? Veuillez envoyer un petit article sur le sujet à l'équipe responsable du Développement de l'éthique à l'OMD :

patricia.revesz@wcoomd.org

(+32 2 2099422)

ou

bistra.teodosieva@wcoomd.org

(+32 2 209 9547)

Contact

Mme Regina Park,
Gestion et
analyse de programmes,
Division des
opérations stratégiques

Regina.Park@dhs.gov



PROJETS PILOTES

Ceci est une mise à jour des dernières avancées réalisées dans le cadre des projets pilotes sur l'éthique.

Cameroun



Dans le contexte de la mise en œuvre du plan d'action sur l'éthique de l'Administration des douanes du Cameroun, une série d'activités sont en cours. Suite à une visite en mai, le Secrétariat de l'OMD s'est efforcé de trouver des experts extérieurs pour aider cette administration dans le cadre de l'élaboration d'une base de données du personnel. Le projet pilote consistant à développer une unité d'audit interne est en bonne voie et l'OMD a sécurisé des experts externes pour aider la douane du Cameroun au cours de ce processus.

Dans le même temps le projet conjoint OMD/Banque mondiale sur les contrats de performance - qui est présenté dans ce numéro du Bulletin d'information sur l'éthique - progresse très bien.

Costa Rica



Suite à un atelier de développement sur l'éthique, la douane du Costa Rica a identifié la rédaction d'un Code de conduite pour les douanes comme projet pilote. A cette fin, le Directeur général a nommé un groupe de trois personnes avec une formation de juriste afin de produire la première version du Code de conduite. Le texte a ensuite été porté à la connaissance des cadres supérieurs des douanes et des participants à l'atelier. Ces consultations ont permis d'apporter les amendements nécessaires au projet de Code de conduite qui a ensuite été transmis à la "Procuraduría de la Etica Pública" (institution nationale de lutte contre la corruption) qui a également fait part de ses observations. Le document a été soumis au Département juridique du Ministère des Finances et est en attente d'une approbation officielle.

Maroc



En janvier 2010, le Maroc a lancé un Observatoire visant à renforcer l'éthique et lutter contre la corruption. Des experts de l'OMD se sont rendus au Maroc en mars afin d'examiner et de valider la stratégie de l'Observatoire. La stratégie a été approuvée par le Comité de pilotage de l'Observatoire. Une série de documents nécessaires au bon fonctionnement de l'Observatoire ont été produits. Après une premier exercice de communication, il a été décidé de lancer une campagne de communication plus ciblée afin de renforcer le rôle de l'Observatoire. Un premier rapport d'étape a été publié en juin 2010.



PROJETS PILOTES

Rwanda



Suite à un atelier de développement de l'éthique qui s'est tenu en 2009, l'Administration des douanes du Rwanda a mis en œuvre le plan d'action sur l'éthique qui avait été développé et identifié deux domaines qui pourraient être envisagés sous l'angle d'un projet pilote. Le premier consiste à définir une stratégie de communication et le deuxième à trouver des moyens de d'améliorer le partenariat avec le secteur privé en matière d'éthique. L'OMD est en train de planifier une visite au Rwanda en octobre 2010.

Serbie



En février 2010, l'Administration des douanes de Serbie, en coopération avec le Secrétariat de l'OMD, a organisé un événement où des représentants d'autres administrations des douanes ont présenté leurs bonnes pratiques sur, entre autres, le partenariat avec le secteur privé, les tests d'éthique et la gestion du risque. Suite à cet événement, la douane serbe a identifié la mise au point d'une cartographie des risques en tant que projet pilote. Le Secrétariat a dès lors identifié un expert étranger pour aider la douane serbe à rédiger un questionnaire sur l'évaluation des risques qui consistera en la première étape de l'élaboration de cette cartographie des risques. La mission est prévue pour le mois de septembre 2010.

Vous voulez en savoir plus ou vous souhaitez vous lancer dans un projet pilote? N'hésitez pas à nous contacter.



Kazakhstan



Les 12 et 13 juillet 2010, l'OMD a conduit un séminaire intitulé « Séminaire régional visant à promouvoir l'éthique en douane et au sein des services aux frontières en Asie centrale et dans le Caucase du sud », ceci en coopération avec l'Organisation pour la

Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) et l'Administration des douanes du Kazakhstan. Cette réunion a permis un échange de bonnes pratiques et d'expérience entre participants.

Montenegro



En juillet 2010, trois fonctionnaires des douanes du Monténégro ont visité l'OMD dans le cadre d'un voyage d'étude. Ils avaient demandé entre autres une séance d'informations sur le programme d'éthique de l'OMD.

UNODC



Le Secrétariat de l'OMD a été invité par l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC) à assister à la réunion du « Groupe de révision de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la Corruption » qui s'est tenue en juillet à Vienne. Cet événement a permis d'attirer l'attention sur

les travaux de l'OMD en matière d'éthique et d'établir des contacts avec d'autres organisations internationales qui traitent de la question.

L'objectif de ce Bulletin d'information est de fournir des informations sur les activités de l'OMD en matière d'éthique et de partager les bonnes pratiques en matière d'éthique que d'autres Membres ont développées. Envoyez-nous des informations sur vos programmes.

Contact

Patricia Revesz
patricia.revesz@wcoomd.org

Bistra Teodosieva
bistra.teodosieva@wcoomd.org